Cinquantième année. - N° 178 A 16 et 17 septembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 98

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

400 428 504 RCS Caen.
VISAGE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1108050 EUR.
Adresse : route de Paris, Zone Industrielle, 14120 Mondeville.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Société absorbante : SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET CIE SAS au capital de 23.860.016 euros Siège social : Zone Industrielle Route de Paris 14120 MONDEVILLE RCS CAEN 319.730.339. Société absorbée : VISAGE SARL au capital de 1.108.050 euros Siège social : Zone Industrielle Route de Paris 14120 MONDEVILLE RCS CAEN 400.428.504. Date du projet de fusion : 3 août 2017 Actif apporté : 746.524 euros Passif pris en charge : 230.595 euros Soit un actif net apporté de : 515.929 euros Date d'effet de la fusion : 1er janvier 2017 Rapport d'échange de droits sociaux : la SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET CIE détenant la totalité des titres composant le capital social de la VISAGE, renonce à l'attribution d'actions de son propre capital. Cette opération de fusion par voie d'absorption ne donnera donc lieu à l'émission d'aucune action nouvelle de la société absorbante et à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des parts de la société absorbée. La différence entre l'actif net reçu de la société VISAGE soit 515.929 euros, et la valeur nette comptable des titres de cette dernière dans les comptes de la SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET CIE, soit 1.327.498 euros, constituera un mali de fusion de 811.569 euros. Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 11 septembre 2017 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN pour chacune des sociétés..